

Chaque semaine, recevez, par mail sous format Excel et PDF, la liste des **établissements nouvellement immatriculés au RCS** (*créations pures, reprises et transferts*) sur la CCIMBO. Dans l'hypothèse d'un report dans les délais de transmission, une information préalable vous sera adressée par mail.

Les **données extraites du Fichier des Entreprises** sont : l'identité de l'établissement, le statut, la forme juridique, l'adresse, l'activité, le capital social, l'origine du fonds et la date de début d'activité, ainsi que, si renseignées, le Siret, le responsable légal, le code APE, l'effectif, le téléphone, le fax, l'email et le site internet.

Coordonnées du destinataire :

Nom - Raison sociale :

Siret : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| APE : |_|_|_| |_|_|

Nom du contact :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| Fax |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

E-mail :

Adresse de facturation (si différente de celle du destinataire) :

Nom du contact :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| E-mail :

Abonnement et renouvellement : L'abonnement annuel est renouvelé par **tacite reconduction**, au 1^{er} janvier de chaque année. Toute demande d'interruption sera prise en compte à réception d'un courrier ou d'un mail, au moins 2 semaines avant la date d'échéance. **Tout mois entamé est facturé.**

Zone(s) géographique(s) souhaitée(s)	Abonnement annuel <i>(du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours)</i>	Abonnement en cours d'année : <i>montant calculé au prorata des mois restants jusqu'au 31 décembre de l'année en cours)</i>
CCIMBO Brest *(1)	<input type="checkbox"/> 240 € TTC	<input type="checkbox"/> 20 € TTC x mois =€ TTC
CCIMBO Morlaix *(2)	<input type="checkbox"/> 240 € TTC	<input type="checkbox"/> 20 € TTC x mois =€ TTC
CCIMBO Quimper *(1)	<input type="checkbox"/> 240 € TTC	<input type="checkbox"/> 20 € TTC x mois =€ TTC
Finistère *(1 ou 2)	<input type="checkbox"/> 660 € TTC	<input type="checkbox"/> 55 € TTC x mois =€ TTC
TOTAL€ TTC€ TTC

***Bulletin à retourner complété et accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la CCIMBO :**

<p style="text-align: center;">(1) Editions de Brest et Quimper CCIMBO Brest - JAFFRES Kristen 1 place du 19^e RI - CS 63825 29238 BREST CEDEX 2 T.02 98 00 38 00 / fichier.brest@bretagne-ouest.cci.bzh</p>	<p style="text-align: center;">(2) Editions de Morlaix CCIMBO Morlaix - BOZELLEC Nolwenn Aéroport - CS 27934 29679 MORLAIX CEDEX T.02 98 62 39 39 / fichier.morlaix@bretagne-ouest.cci.bzh</p>
---	---

Fait à : _____ le : ___/___/___

Signature et cachet :

1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions générales de vente des adresses d'établissements d'entreprises contenues dans le fichier de la CCI métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO).

2 - CONTENU, MISE A JOUR ET MODALITÉ DE RÉALISATION DES FICHIERS

Le fichier répertorie les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), les professions artisanales pures, libérales et les administrations en sont donc exclues. Les entreprises récemment créées sont incluses dès lors que la formalité d'inscription au RCS a été réalisée. Celles qui ne sont plus en activité ou pour lesquelles la CCIMBO a été destinataire d'informations (retours de courriers, informations de l'INSEE...) en sont retirées.

Les informations figurant sur les fichiers vendus par la CCIMBO sont l'émanation des bases de données mises à jour après déclaration officielle des entreprises ressortissantes au registre du commerce et des sociétés. La CCIMBO décline toute responsabilité sur le contenu de ces documents dans le cas où les entreprises n'auraient pas respecté les obligations leur incombant.

Chaque année, la CCIMBO actualise les informations économiques. Les fiches descriptives ont été remplies ou actualisées par les entreprises sous leur entière responsabilité en suivant un modèle normalisé. Elles s'engagent sur l'exactitude des informations qu'elles transmettent, notamment sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année précédente.

L'adresse électronique de l'entreprise, si elle est connue et autorisée à la diffusion par cette dernière, est fournie, avec toutes les réserves de fiabilité que cela comporte, ces données déclaratives pouvant se périmérer rapidement.

3 - MISE À DISPOSITION ET EXPÉDITION DES FICHIERS

Les fichiers sont mis à disposition à réception d'un bulletin d'abonnement, bon de commande ou devis, daté et signé, accompagné du règlement.

Sauf cas de force majeure ou d'indisponibilité matérielle, les fichiers sont mis à disposition dans le délai fixé préalablement sur le devis et à compter de la réception du paiement.

La responsabilité de la CCIMBO ne peut être retenue en cas de défaillance des services de la poste lors d'envois postaux.

4 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat est formé par les documents contractuels existants, par ordre de priorité :

- les présentes conditions générales de vente,
- le bulletin d'abonnement, bon de commande ou devis accepté, complété des informations nécessaires à l'identification du client (nom, prénom, adresse postale de facturation et/ou de livraison, téléphone, adresse électronique).

5- DEVIS ET COMMANDE

Toute demande de fichier sur mesure fait l'objet d'un devis préalable écrit mentionnant les critères de sélection, la quantité d'adresses estimée, le tarif et le support des données, ainsi que sa durée de validité.

Le devis accepté par le client entraîne l'application des présentes conditions générales.

6 - PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant du devis, indiqué en euros TTC, est estimé en fonction du document commandé, du type d'analyse demandé, de la nature du support et de la complexité de la demande à partir du barème communiqué au client et figurant sur le site internet de la [CCIMBO](#).

Le prix de la totalité de la commande est payable au comptant. Les règlements, à l'ordre de la CCIMBO, se font par chèque bancaire, postal, virement, ou en espèces. Les traites ou billets à ordre ne sont pas acceptés.

La mise à jour régulière des fichiers peut engendrer une fluctuation plus ou moins importante du nombre d'adresses fournies au client par rapport au devis. Cette variation ne peut remettre en cause le prix mentionné.

7 - FACTURATION

La facture est adressée à l'adresse indiquée lors de la commande. Elle est établie conformément au tarif en vigueur au jour du passage de la commande. La CCIMBO dégage toute responsabilité quant aux erreurs de saisie.

8 - PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES DONNÉES

La mise à disposition des données n'entraîne pas transfert de leur propriété au profit du client, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité sur les fichiers. Ainsi, les données mises à disposition sont uniquement destinées aux besoins propres du client qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie des données pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux.

La mise en ligne des données sur Internet est interdite. Toute forme de vente, location ou commercialisation par le client, directe ou indirecte, est strictement interdite. Cette interdiction vaut également dans l'hypothèse où le client aurait apporté une plus-value aux données fournies par la CCIMBO.

Le non-respect de ces clauses expose le client à des poursuites sur les plans civil et pénal.

Il est rappelé au client que la prospection de toute personne physique par voie de télécopie, automate d'appel, ou courrier électronique est interdite, sauf à recevoir le consentement exprès et préalable de la personne concernée. Il appartient au client d'utiliser sous sa responsabilité les données fournies dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Le client s'interdit d'utiliser la dénomination Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest ou de se prévaloir d'une recommandation de la CCIMBO.

9 - RESPONSABILITÉ

Les données sont communiquées de bonne foi et au vu des informations recensées dans les bases de données. La mise à jour des bases de données est quotidienne mais en aucun cas une obligation de résultat ne pourra être recherchée à l'encontre de la CCIMBO ou de ses fournisseurs.

Le client doit s'assurer que les fichiers informatiques commandés sont compatibles avec ses équipements. La CCIMBO ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du support informatisé.

Par ailleurs, la CCIMBO ne sera pas responsable de l'inadaptation des informations à un besoin particulier du client ou des conséquences de leur utilisation par le client.

Si la responsabilité de la CCIMBO était retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre qu'à l'annulation de sa commande et à la restitution des sommes versées, à l'exclusion de tous autres dommages, intérêts et indemnités.

Le client admet que le fichier comprend un minimum d'erreurs incompressible, inférieur à 5 %, en ce qui concerne l'adresse de l'établissement. L'allongement du délai d'utilisation du fichier peut accroître le nombre d'erreurs, la CCIMBO ne pourra être tenue pour responsable.

La CCIMBO ne saurait être tenue responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à son contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas d'incendie, de catastrophe naturelle, ...

De même, la CCIMBO ne pourrait être tenue responsable de l'usage des produits commandés et livrés, le client étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

10 - LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit français. Les litiges seront du ressort de la juridiction compétente du siège de la CCIMBO.